

CAP N° 3 et 4 du 24 mars 2017

Examen du tableau d'avancement au grade d'IPFiP année 2017

PROMOTION



Madame La Présidente,

Nous nous devons de débiter cette CAP en vous exprimant encore et toujours notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier dernier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux, le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ◆ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ◆ c'est l'impossibilité voire d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, à cause de la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ◆ c'est balayer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un " Règlement intérieur " et d'un " Guide de fonctionnement des CAPN " modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels des différents corps et vous reconnaissez vous-même le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.

C'est pourquoi nous avons décidé de boycotter la première convocation de cette CAPN et nous alerterons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.

S'agissant du contexte, nous constatons que les années passent, rien ne change et même tout empire. Chômage, pauvreté accrue, perte de pouvoir d'achat, scandales politiques tout cela entraîne les peuples vers les démagogues et les extrêmes. Et pourtant de l'argent il y en a mais pas pour tout le monde !!! En 2016, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté en France bien sûr. Sans doute un effet positif du CICE si cher aux yeux de nos dirigeants !!! Puisqu'il a eu pour effet d'augmenter les marges des entreprises à défaut de créer des emplois.

Montreuil, le 6/04/2017

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Et pendant ce temps là on nous explique à grands coup d'experts qu'il faut absolument réduire les services publics pour permettre l'ouverture d'une ère de prospérité. Nous savons déjà pour qui elle va s'ouvrir !!!

Chez nous, à la DGFIP, le directeur général orchestre la liquidation. Rien ne lui échappe, missions, structures, règles de gestion, formation, ressources humaines, dialogue social et droits syndicaux tout est dans son collimateur. Tout laisse croire que sa seule mission est d'être le fossoyeur de la DGFIP dans son ensemble.

Après la mise en place de la dématérialisation à outrance, l'abandon des missions, les restructurations, la régionalisation, la disparition du guichet fiscal unique au profit des centres de paiement et de contact, la concentration au maximum, la création de superstructures qui participent à la désertification du territoire, le DG passe à la vitesse supérieure.

Aujourd'hui, c'est la supra régionalisation avec la mise en place de la DIE et l'abandon des missions de service public d'aide aux petites communes, qu'apportaient les services locaux des domaines, c'est aussi le regroupement des services RH, puis de toutes les missions supports, la remise en cause des règles de gestion garantissant une égalité de traitement, la mise à sac du dialogue social et des CAP, la mise en place du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles inutile sauf à vouloir faire baisser les taux de participation sans aucun doute trop fort pour notre DG.

Vous rêvez sans doute d'agents ALD France, payés au lance pierre et sans aucune possibilité de recours.

Et que dire du prélèvement à la source qui commence déjà sous les meilleurs auspices :

- ◆ 1,3 millions de lettres et 500 000 messages envoyés pour fiabiliser les identifiants au premier trimestre 2016 et encore 1 186 315 personnes non certifiées au 01/10/2016.
- ◆ 125 000 usagers qui perdent leur accès au site impot.gouv et vont recevoir une déclaration papier !!!
- ◆ les centres de contacts seront dédiés au PAS. Quid des 15 directions qui bénéficiaient du soutien de ces centres pour pallier les carences d'accueil ?

Oui, tout laisse croire que la trace que veut laisser notre DG c'est bien celle de son fossoyeur.

Pour la CGT, la priorité doit être donnée au renforcement des missions, à la fin des suppressions d'emplois, à l'attribution de moyens pour un meilleur service public et des conditions de vie au travail satisfaisantes.

Devant les attaques incessantes, la CGT porte haut et fort ses revendications. Elle propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la

justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.

Concernant la CAP d'aujourd'hui, la CGT constate que cette année la DGFIP a maintenu sensiblement le nombre de promus au grade d'IP, à savoir 95 (au lieu de 96 en 2016).

En revanche, la DG a encore limité les recrutements par voie d'examen professionnel à 12 cette année.

Nous sommes passés de 186 en 2012 à 95 promus cette année alors que les taux pro-pro communiqués estimaient à 180 le nombre de promus.

Pourquoi avoir encore limité les recrutements au tiers des postes offerts au concours par les statuts, à savoir à 12 en 2017 alors qu'ils prévoient 1/6^{èmes} pour les articles 18 et 19 ? On aurait pu promouvoir 16 inspecteurs et 16 IDIV.

Nous vous rappelons par ailleurs que les textes prévoient que le dernier sélectionné peut avoir 12/20. Nous tenons à cette donnée car nous voyons avec stupeur que la note du dernier lauréat chez les inspecteurs est de 17,75/20 contre 15,75/20 en 2016, et 18/20 pour les inspecteurs divisionnaires contre 16,75/20 en 2016. Nous constatons l'année dernière que nous approchions chaque année un peu plus du 20/20 !!! Nous ne nous trompons pas !!!

Ce n'est plus l'excellence pour l'examen professionnel mais bien l'exception !

Mêmes remarques que les années précédentes : qu'est-ce qui motive cette pénurie organisée ? La DG a-t-elle peur de recruter trop d'IP par l'examen professionnel, au détriment du concours plus élitiste et facteur de jeunisme propice à plus de servitude et de mobilité ?

Et même question que les années précédentes également : quelles sont les marges de manœuvres de cette CAP ? Aucune sans aucun doute !!! La direction générale ouvre-t-elle des possibilités pour saturer les quotas (et ils sont loin d'être saturés !) , on ne nommera aucun IP en plus ?

La position de ne plus donner de potentialité à cette CAPN comme c'est le cas depuis deux ans déjà, la vide de tout sens. Cela transforme cette CAPN en simple chambre d'enregistrement, tout juste bonne à renseigner les organisations syndicales du mode de retour pédagogique auprès des jurys, et à donner quelques détails auprès des collègues qui demandent l'évocation de leur dossier.

De ce fait, et sans vraiment en avoir conscience, les collègues ne demandent plus d'explications et entérinent les taux de promotion annoncés au projet.

Sur les conditions de préparation de l'examen, nous notons, comme pour la sélection IDIV, certains décalages entre

les conseils prodigués par les jurys locaux et la véritable sélection.

Le projet de former les jurys annoncé en groupe de travail irait dans le bon sens.

Sur l'origine des candidats, nous constatons avec étonnement que les DIRCOFI et les DNS sont très peu représentées (20 % pour les inspecteurs, 14 % pour les IDIV). La publicité de cette sélection est-elle suffisante ? Ou bien, c'est le nombre de lauréats qui décourage ? En effet, pour les DIRCOFI et DNS 0% d'inspecteurs retenus alors que 50 % des inspecteurs reçus sont issus de la centrale .

Sur le classement des candidats inspecteurs, comment avez vous classé ceux qui ont obtenu la même note à l'entretien ? Le dossier ou l'avis du directeur interviennent ils dans ce classement ?

Pour terminer nous revenons sur notre demande de potentialités attribuées à cette CAPN afin de déterminer notre position.

La CGT Finances Publiques ne commencera aucun débat avant que ce point soit éclairci. En cas d'absence de potentialité encore cette année, nous quitterons cette CAPN vidée de sa substance.

COMPTE RENDU

Examen du tableau d'avancement au grade d'IFiP Année 2017

Séance du 22 mars 2017

La séance s'est déroulée le 22 mars 2017 au matin après boycott de la première convocation du 21 mars 2017 après midi.

La CAPN était présidée par Mme Céline CASTELYN, cheffe du bureau RH1B.

Suite à la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales qui en avaient préparé une, il s'est avéré que 3 sur 4 ont posé comme préalable l'existence de potentialités pour continuer les débats.

En effet, cela fait trois ans que la DG convoque cette CAPN sans offrir de potentialités en considérant que cette commission a pour seule utilité une simple explication de l'oral des candidats.

Pour la CGT, si ces explications sont très intéressantes en soit pour guider les candidats malheureux vers un meilleur oral, il n'en demeure pas moins qu'une CAPN a aussi pour objectif de présenter des dossiers en vue d'obtenir une sélection.

Et ce d'autant que les candidats ont tout le loisir de demander un retour pédagogique aux jurys qui les ont auditionnés.

C'est dans ce cadre que la CGT a toujours présenté des dossiers potentiellement sélectionnables par la DG. Or, sans aucune potentialité offerte aux débats de la CAPN, il faut s'interroger. En effet, les potentialités offertes en CAPN ne sont attribuées qu'aux dossiers qui y sont abordés.

Il nous paraît désormais évident que dans le cadre de cette CAPN, la DG veut garder totalement la main sur les candidats finalement retenus. A cette fin, elle désigne dès le projet toutes les personnes retenues selon le nombre de place qu'elle a fixé, sans possibilité de recours en CAPN.

Ceci est d'autant plus dommageable que les notes obtenues pour cette sélection par certains candidats frôlent l'excellence absolue en se rapprochant de 20/20. Dans ces conditions, la proposition de la DG de nous donner des explications pouvant améliorer les prestations de l'année suivante paraît risible.

Ceci a d'ailleurs été reconnu par Mme Castelyn elle-même qui nous a précisé qu'effectivement certaines prestations avaient été simplement excellentes mais que, compte tenu du nombre de places fixé par la DG, ces candidats n'étaient tout de même pas retenus !!!

Cette attitude correspond à la volonté de la DG d'abaisser le nombre d'inspecteurs sélectionnés afin de leur assurer un meilleur déroulé de carrière par la suite. Si nous pouvons entendre cette volonté, c'est la DG elle-même qui obère les déroulés de carrière de ses agents par ses politiques de fusion-réorganisations des services au détriment d'un service public de qualité. De ce fait, vos élus n'ont pas pu se rallier à cette explication.

Au final, la DG a maintenu sa décision de ne pas saturer la volumétrie du tableau d'avancement. De ce fait, elle a confirmé la CAPN en simple chambre d'enregistrement de ses propres décisions de nomination au tableau d'avancement. (pour les données chiffrées, voir la déclaration liminaire ci-dessus).

Dans ces conditions, vos élus, conformément à leur avertissement exposé dans la déclaration liminaire, ont décidé de quitter la séance sans autre commentaire. En cela, Solidaires, FO DGFIP, et la CFTC-UNSA ont décidé d'adopter la même attitude. Seule la CFDT a décidé de rester en séance.